

Nombre de membres**Séance du 09 juin 2017****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-sept et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Joël TERRIER, Nicole REY, Philippe VIGNAL, Monique SANCHEZ, Audrey SIBOT, Claude TEIL**Votants:** 10**Représentés:****Excuses:** Odile DEVEZ, Jérôme HERCOUET**Absents:****Secrétaire de séance:** André CASTANIER**Objet: travaux voirie : groupement de commande - 2017 18**

Le maire rappelle la délibération en date du 14 avril 2017 acceptant le projet de travaux de voirie pour 2017 s'élevant à 102 725.50 € HT (123 270.60 € TTC) et expose que pour lancer la procédure d'appel d'offres simultanément avec la commune de Montmurat il y a lieu de créer un groupement de commande avec celle ci .

Après délibération , le conseil municipal , à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à créer un groupement de commandes avec la commune de Montmurat pour la réalisation de travaux de voirie 2017.

AUTORISE le Maire à signer la convention y afférent.

Objet: creation emploi ecole - 2017 19

Le Maire , rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

- Considérant qu'il y a lieu de créer, pour l'année scolaire 2017-2018, un emploi de non titulaire d'adjoint technique territorial 2eme classe afin d'assurer le remplacement de l'agent affecté à l'école, parti en retraite, et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et garderie .

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09 juin 2017 :

Filière : Technique -

Grade : Adjoint technique territorial 2ème classe , **non titulaire : 0**

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d' .un emploi **non titulaire** d'adjoint technique territorial 2eme classe permanent à temps non complet à raison de .20 heures travaillées annualisées soit 16 h rémunérées hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2017, pour une durée d'un an .

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du .01 septembre 2017.,

Filière : Technique.....,

Grade : ..Adjoint technique territorial 2eme classe non titulaire :

- ancien effectif :. 0.

- nouvel effectif ..1

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre .012., article 6413.

ADOPTÉ : par 8 voix pour et une abstention des membres présents

Objet: réfection église : confessionnal - 2017 20

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil ,le projet de réfection du confessionnal situé dans l'église de St Santin de Maurs. En effet , ces travaux font suite à ceux réalisés dans l'église de St santin Aveyron et consistent à la restauration d'un confessionnal en vitrine pour objets du culte et de l'aménagement d'une niche en pierre .

Il donne lecture des devis effectués par DBE DEVEZ : Electricité pour 1794 € TTC (1495 € HT) et par Michel PONS ,Ebéniste pour 3587.55 € TTC (2989.63 € HT) et souligne que le conseil paroissial devrait subventionner ce projet à hauteur de 1700 €

Après délibération , le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet pour un total de 5381.55 € TTC

Objet: CREATION SITE INTERNET - 2017 21

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition d'un concepteur de sites communaux et inter-communaux proposant un logiciel permettant de créer et de gérer un site Internet .

Une participation de 323.85 € par an est demandée à la collectivité comprenant :

- une assistance téléphonique , les mises à jour, maintenance, service après vente, sauvegarde automatique des données, frais de réservation et de gestion du nom de domaine (+ 14 € /an).

Après délibération le conseil municipal accepte la proposition de FIRE LIVE , représentée par Monsieur Laurent PIA , domicilié à Bayac 24150 et autorise le maire à signer le contrat avec celui ci.

DIVERS :

Multiple rural : Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes , porteuse de l'investissement , devra proposer à la commune une convention permettant de définir les rôles de chacun (Commune et communauté) dans le fonctionnement du futur complexe. A ce jour, sur un projet évalué à 700 000 € près de 500 000 € de subventions paraissent acquises.

Une réunion en présence de l'architecte et des élus (communes et communauté) est programmée pour fin juin. Réunion au cours de laquelle un calendrier de réalisation de l'opération pourrait être défini.

Réunion Cantal/Aveyron : Les élus cantaliens informent les membres de la commission de l'avis favorable de la municipalité de St Santin de Maurs quant à la poursuite des activités cynégétiques de l' ACCA près de leur mobil home au stade. Il fut également question ,pour 2018, d'une éventuelle modification de l'un des circuits de randonnées entre "Cantal et Aveyron";

Une visite au stade a permis de réfléchir aux futures modalités d'accès sur ce dernier (entrée principale et grillage supplémentaire sur la partie basse) .

Par ailleurs , et à la demande du Comité des fêtes, il a été décidé de la mise en place d'un bardage sur le chapiteau (côté talus), de l'achat d'une bâche ,et d'envisager une dalle béton sous l'un des chapiteau, permettant de danser les jours d'animations.

Changement compteurs électriques : le maire informe que les compteurs Linky vont être prochainement installés dans toutes les habitations de la commune . **Seule l'Entreprise CHAVINIER est habilitée à procéder à cette installation.**

Départ à la retraite de Madame FIGEAC Raymonde : le maire fait savoir aux membres du conseil que Madame FIGEAC Raymonde, employée comme ATSEM à l'école de St Santin de Maurs fera valoir ses droits à la retraite le 01 août 2017.